

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2018-2019

La ville d'Ernée propose une multitude de services en ce qui concernent les modes de garde et les loisirs de vos enfants. Une offre de services pour tous les âges à laquelle l'inscription est obligatoire. Dans un souci de simplification et de non répétition de vos démarches, le service éducation jeunesse et sport a décidé de créer une fiche sanitaire unique commune à toutes les structures : Accueil périscolaire (Garderie du matin et du soir), Restauration Scolaire, T.A.P, ALSH les Bizeuls (3-14 ans), ALSH Châtelets (11-17 ans), et Cocktail sports (8-13 ans). Une fois cette fiche remplie, elle sera valable pour l'année scolaire.

Par conséquent, il est impératif pour chaque famille fréquentant les services municipaux de remplir cette fiche sanitaire. Il faudra cependant, inscrire vos enfants comme habituellement, aux différentes activités proposées par le service pendant les vacances scolaires (Bizeuls, Châtelets et Cocktail Sports) et les temps périscolaire (TAP).

Nous vous rappelons que ces informations restent confidentielles, et vous remercions de compléter cette fiche avec attention. Vous pouvez à tout moment, modifier vos informations en envoyant un mail à la structure concernée. (Mail des référents au verso)

Sur la fiche sanitaire de votre enfant, vous nous accordez (ou non) l'autorisation de prendre vos enfants en photos ou vidéos. L'utilisation est valable pour l'année scolaire mais peut être révoquée à tout moment. Ces photographies serviront à nos différentes plaquettes, au journal municipal, à la presse locale, à nos pages Facebook. La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus. La publication, l'exposition ou la diffusion de l'image de vos enfants, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnants celle-ci ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent votre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photo si nous le jugeons utile.

L'inscription de votre (vos) enfant(s) aux différents services périscolaires et extrascolaires vaut acceptation du règlement global des services Restauration scolaire, Accueil périscolaire (matin et soir), TAP, ALSH Les Bizeuls et Les Châtelets, ainsi que le Cocktail sports.

Vous pouvez, si vous le désirez, payer vos frais de garde par prélèvement mensuel (sauf pour l'ALSH Les Châtelets). (Se renseigner auprès des référents de chaque structure).

Vous trouverez au verso, les coordonnées des différents référents des structures d'accueil municipales.

La fiche sanitaire est à retourner dans les garderies des écoles, à la mairie, au service jeunesse avant le

Vendredi 29 juin 2018.

Papiers administratifs à nous retourner :

- La fiche sanitaire
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ou assurance scolaire, extrascolaire (1 par enfant) **en cas d'inscription à l'ALSH Les Bizeuls ou Les Châtelets.**
- Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), dossier signé du médecin (En cas d'allergie)